

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA11-(C-4.1)-007

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

À la séance ordinaire du 3 mai 2011, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une signalisation de zone de débarcadère réservée pour personnes
handicapées, en tout temps, face au 12172, avenue Clément-Ader de façon à délimiter
une zone d'environ deux mètres de longueur immédiatement au nord de l'entrée
charretière adjacente au domicile;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Adoption à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2011.
Entrée en vigueur le 10 mai 2011.
